

Hygiène dentaire. Les programmes provinciaux d'hygiène dentaire, qui ont toujours mis l'accent sur la prévention, insistent maintenant de plus en plus sur les soins dentaires. Les services de santé locaux dispensent des soins dentaires, mais ceux-ci sont généralement réservés aux jeunes d'âge scolaire et préscolaire. Certaines provinces envoient des équipes de spécialistes en soins dentaires dans des régions éloignées dépourvues de ce genre de service; les quatre provinces de l'Ouest ont divers régimes de soins dentaires à l'intention des assistés sociaux. D'autres programmes d'hygiène dentaire concernent la formation de dentistes et d'hygiénistes dentaires, l'exécution d'enquêtes et la généralisation de la fluoration des eaux.

Lutte contre les maladies transmissibles. Les grands ministères provinciaux de la Santé ont des divisions spécialement affectées à la lutte contre les maladies transmissibles et dont la direction est assurée par des épidémiologistes employés à temps plein; dans les autres provinces, cette fonction est assumée par un ou plusieurs services communautaires. Les autorités sanitaires locales organisent des services publics d'immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, la variole et la rougeole; elles s'occupent également des services de dépistage et de diagnostic, en collaboration avec les laboratoires d'hygiène publique et les médecins à clientèle privée. Les services spéciaux concernant la tuberculose et les maladies vénériennes ont été décrits plus haut.

Laboratoires d'hygiène publique. Toutes les provinces possèdent un laboratoire central d'hygiène publique, appuyé dans la plupart des cas par des succursales qui aident les organismes sanitaires locaux et les médecins à protéger la santé publique et à lutter contre les maladies infectieuses. Les examens bactériologiques d'échantillons d'eau, de lait et d'aliments et les services de diagnostic pathologique et bactériologique sont les principales fonctions du service de laboratoire, qui également effectue de plus en plus de tests pour le compte des médecins et des hôpitaux.

Hygiène professionnelle. Les services de prévention des accidents et des maladies professionnelles et ceux chargés de veiller à la santé des travailleurs sont du ressort à la fois des ministères provinciaux de la Santé, des ministères du Travail, des Commissions des accidents du travail et des chefs d'entreprise. Les conditions de travail sont réglementées par des organismes provinciaux qui offrent par ailleurs à l'industrie des services de formation et de consultation. Toutes les provinces ont adopté des lois fixant des normes de sécurité sanitaire et de prévention des accidents du travail. Dans la plupart des provinces, des laboratoires d'hygiène du milieu étudient les problèmes d'hygiène industrielle, par exemple les effets du bruit et de la pollution de l'air sur les travailleurs.

5.2.7 Services de santé d'urgence

La Division des services de santé d'urgence, établie en 1959 au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, encourage, avec l'appui d'un Comité consultatif, les provinces à établir leurs propres divisions de services de santé d'urgence. Celles-ci sont administrées par un directeur provincial généralement assisté d'un agent des fournitures sanitaires et d'une infirmière-conseil. Les Services fédéraux de santé d'urgence sont représentés dans les provinces par le directeur régional de la Direction des services médicaux.

Les fonctions principales des services de santé d'urgence des provinces sont les suivantes: assurer le maintien des services sanitaires essentiels en cas d'urgence ou leur réorganisation après une catastrophe; encourager et aider les responsables de la planification locale dans l'organisation des unités médicales d'urgence; former les professionnels de la santé et le public en général aux mesures de santé d'urgence; et disposer à des endroits stratégiques des unités médicales d'urgence constituées à partir des réserves nationales.

5.3 Médecins

5.3.1 Nombre de médecins

Au 31 décembre 1973, il y avait 36,095 médecins civils actifs au Canada, y compris les internes et les résidents (tableau 5.1). Plus du tiers, soit 13,726, pratiquaient en Ontario. C'est dans cette province et en Colombie-Britannique que le nombre de personnes par médecin était le moins élevé, soit 575 et 585 respectivement, contre une moyenne nationale de 618.

La comparaison entre provinces des ratios pour tous les médecins est dans une certaine mesure biaisée en raison des différences dans la proportion d'internes et de résidents par rapport à l'ensemble des médecins dans chaque province. Si l'on fait abstraction des internes et